

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 15 août 2022 à 19h.

15 août 2022

Sont présents : le Maire Mario Nolin et les conseillers messieurs Pierre Lenoir, Marco Couture, Pierre Auger et Alain Groleau et les conseillères Brigitte Nadeau et Marie-Josée Roulx

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 07.

2022-08-151

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2022-08-152

Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture ledit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

- Aucune questions

Rapport des comités et autres informations

Judis en chanson : Très bien été malgré la pluie. Toutefois, le comité pensait avoir plus de personnes à l'activité.

2022-08-153

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

✓ Bénévoles Classiques des Appalaches

ADOPTÉE.

2022-08-154

Demande d'adhésion Copernic 2022/2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'adhésion à Copernic;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal de défrayer le montant de 50\$ pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick auprès de Copernic.

ADOPTÉE.

2022-08-155

Octroi soumissionnaires pour refonte site Web

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour effectuer la refonte du site internet de la municipalité et des photographies pour banque d'images;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs suivants ont répondu à notre demande :

Refonte site web

Entreprise	Total
Virage médias	8 500,00 \$
Numérique.ca	12656,90 \$
DGK	17 550,00 \$
Solutions Zen	6 500,00 \$
Kaleidos	7 943,00 \$
Blanko	18 500,00 \$

Photographies

Entreprise	Total
Virage Médias Pas de photos aériennes	2 225,00\$
	95\$ / heure x 8h = 760\$ 0,61\$/ km x 90 km= 55\$ Total= 815\$
Stéphanie Vallières	120\$ / heure x 3h = 360\$ 0,61\$/ km x 90 km x 3= 165\$ Total= 525\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de la refonte du site web présents recommandent Virage Médias pour la refonte et Stéphanie Vallières pour les photographies aériennes et en action selon les motifs suivants :

1. L'entreprise vient de la région limitrophe;
2. La soumission reflète les besoins de la municipalité et ses organisations

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :

QUE les soumissions retenues soient les suivantes :

Virage Médias pour 8 500\$

et
Stéphanie Vallières pour un montant maximum de 1 500\$

ADOPTÉE.

Forum en développement durable à Victoriaville

REPORTÉ.

2022-08-156

Autorisation pour la vidange des fosses à sédiments

CONSIDÉRANT QUE la vidange de la fosse à sédiments doit être vidangée à chaque année;

SUR PROPOSITION du conseiller Marco Couture appuyé par le conseiller Pierre Auger et il est résolu:

QUE la Ferme Simonetta effectue les travaux en échange des résidus prélevés;

QUE la ferme Simonetta dispose des résidus selon les lois et autorisations applicables.

ADOPTÉE.

2022-08-157

Autorisation pour tronçon de chemin St-Rémi remis à Tingwick pour déneigement avec le MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tingwick entretient une partie du chemin St-Rémi durant l'hiver soit à partir du chemin des lacs jusqu'à la limite de Tingwick l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas entretenir ce tronçon de chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal désire que la municipalité de Tingwick poursuive l'entretien hivernal sur ce tronçon.

ADOPTÉE.

2022-08-158

Demande d'extension contrat de déneigement rangs et secteur Trois-Lacs

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour le déneigement des rangs et le secteur Trois-Lacs ont pris fin le 15 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et Saint-Christophe-D'Arthabaska finalisent une étude de faisabilité de mise en commun des services routiers (déneigement et d'été);

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement avec le MTQ se termine le 15 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que tous les contrats de déneigement soient en même temps;

CONSIDÉRANT QUE les deux contracteurs ont été demandés de prolonger leur contrat pour 1 an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick accepte les coûts de

prolongement de contrat soit les soumissions suivantes :

Pour le secteur Trois-Lacs : Construction Sébastien Lemay au montant de 31 212\$ plus les taxes applicables et ajustement à chaque mois pour le pourcentage de l'ajustement de carburant selon les normes du Ministère du Transport Québec;

Pour les rangs : Entreprise M.O. 72 375,44\$ comprenant l'essence jusqu'à concurrence de 2\$ / litre par la suite la surcharge de carburant sera émise.

ADOPTÉE.

Stationnement Boulevard Nolin et rue de la Fabrique

REPORTÉ.

2022-08-159

Autorisation de la fête des voisins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de Voisins solidaires afin de mettre en place des activités intergénérationnelles pouvant se faire dans un contexte d'animation entre voisins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer une fête des voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la fête des voisins soit au parc des Trois-Lacs le samedi 3 septembre pour un 5 à 7 où des hot-dog et blés d'inde seront offerts.

ADOPTÉE.

2022-08-160

Marché nomade- nouvel endroit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité depuis plusieurs années offre le Marché Nomade, un marché public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir une vitrine plus grande aux exposants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise que le marché Nomade soit situé dans la cour du 3015 Chemin de St-Rémi (La Jambonnière).

ADOPTÉE.

2022-08-161

Programme de subvention pour les couches lavables et produits d'hygiène féminine durables

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contribuer à diminuer l'empreinte écologique de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité répond a une demande citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire inciter les citoyens et citoyennes à poser des gestes écoresponsables tout en réduisant leur production de déchets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager l'utilisation de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par

la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le programme de subvention pour les couches lavables en ajoutant les couches lavables pour adulte ainsi que les produits d'hygiène féminine durables;

QUE le montant de la subvention soit déterminé comme suit : les dépenses pour l'achat de couches lavables ou produits d'hygiène féminine durables, pour un montant maximal de 100 \$;

QUE les dépenses admissibles soient les suivantes :

Couches lavables pour bébés

Dépenses admissibles :

- Couches lavables;
- Couches lavables pour la piscine;
- Couvre-couches imperméables;
- Doublures et inserts;
- Feuilletts;
- Seau à couches;
- Sac de transport.

Couches lavables pour adulte

Dépenses admissibles :

- Couches lavables pour adulte;
- Doublures et inserts;
- Feuilletts;
- Seau à couches.

Produits d'hygiène féminine

Dépenses admissibles :

- Coupes menstruelles;
- Serviettes hygiéniques lavables;
- Sous-vêtements de menstruation lavables;
- Éponges menstruelles.

QUE les conditions d'admissibilité à la subvention soient les suivantes :

- Pour tous :
 - ✓ Compléter et remettre le formulaire de demande;
 - ✓ Résider à Saint-Rémi-de-Tingwick;
 - ✓ Fournir les pièces justificatives (la ou les factures originales d'achat, preuve de naissance de l'enfant, dans le cas de couches pour enfant, preuve de résidence).
- Achat de couches lavables :
 - ✓ L'enfant doit être âgé de moins de six mois (dans le cas de couches pour enfant);
 - ✓ Réclamer la subvention au plus tard trois mois suivant l'achat des couches neuves;
 - ✓ Déposer une seule demande par personne admissible.
- Achat de produits d'hygiène féminine :
 - ✓ Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges menstruelles);
 - ✓ Déposer une seule demande par personne admissible.

QU'une seule subvention soit accordée par personne admissible.

ADOPTÉE.

2022-08-162

Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 84 307,74\$ taxes incluses.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

Période de questions :

- Aucune questions émises

2022-08-163

Levée de la séance ordinaire

À 19h26, le conseiller Pierre Lenoir propose la levée de la séance ordinaire et résolu unanimement

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2022-08-154, 2022-08-155, 2022-08-158, 2022-08-161 et 2022-07-162.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 août de l'an deux mille vingt-deux.

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire